



# HUÎTRES Marennes Oléron

OSTRÉICULTEURS AFFINEURS



## L'AUTHENTIFICATION

### SUR LA BOURRICHE

#### Fine/Spéciale de Claire IGP



- 1- Dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* »
- 2- Logo IGP
- 3- Bandeau spécifique de la charte graphique

#### Fine de Claire Verte

- 1- Couvercle spécifique
- 2- Etiquette sécurisée
- 3- Numérotation unique



#### Pousse en Claire

- 1- Couvercle spécifique
- 2- Etiquette sécurisée
- 3- Numérotation unique
- 4- Livret explicatif



### SUR L'ÉTIQUETTE SANITAIRE



- 1- Dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* »
- 2- Logo Huîtres Marennes Oléron
- 3- Dénomination *Fine de Claire* ou *Spéciale de Claire*

- 1- Dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* »
- 2- Logo Huîtres Marennes Oléron

- 3- Dénomination *Fine de Claire Verte Label Rouge*
- 3- Dénomination *Pousse en Claire Label Rouge*
- 4- Etiquette spécifique

## LA MISE EN VENTE

### DANS LA PUBLICITE

- 1- Dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* »
- 2- Logo IGP (taille min : 15mm)
- 3- Qualité : *Fine de Claire / Spéciale de Claire*
- 4- Calibre : N° 1, 2, 3, 4, 5
- 5- Prix au Kg
- 6- Origine : mention « *Elevées en France* »



- 1- Dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* »
- 2- Logos IGP et Label Rouge (taille min : 15mm)
- 3- Qualité : *Fine de Claire Verte / Pousse en Claire*
- 4- Calibre : N° 1, 2, 3, 4, 5
- 5- Prix au Kg
- 6- Origine : mention « *Elevées en France* »

**Interdiction d'amalgamer les huîtres certifiées IGP avec d'autres origines NON IGP et/ou des huîtres ne bénéficiant pas du Label Rouge**

### SUR LE LIEU DE VENTE



**Dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* » + logo IGP ou IGP + Label Rouge  
La qualité : *Fine de Claire/Spéciale de Claire/Fine de Claire Verte Label Rouge/Pousse en Claire Label Rouge*  
« *Elevées en France* » + prix au Kg**

# LA FACTURATION

## Fine/Spéciale de Claire IGP

- 1- La dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* IGP »
- 2- La qualité : *Fine de Claire* ou *Spéciale de Claire*

## Fine de Claire Verte & Pousse en Claire

- 1- La dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* IGP »
- 2- La qualité : *Fine de Claire Verte Label Rouge* ou *Pousse en Claire Label Rouge*

# LA CERTIFICATION

Signes officiels de l'origine et de la qualité

Dénomination (appellation)	Huîtres Marennes Oléron	
Signes officiels	 IGP	 IGP & Label Rouge 
Qualité	Fine de Claire / Spéciale de Claire	Fine de Claire Verte / Pousse en Claire
Origine des huîtres élevées	Littoral atlantique français	
Origine affinage en claire	Zone géographique IGP Marennes Oléron : Bassin de Marennes Oléron	
Origine conditionnement	Zone géographique IGP Marennes Oléron : Bassin de Marennes Oléron	
Contrôle affinage	Autocontrôle	
Contrôle expédition	+	
Contrôle produit fini	Service qualité et organisme certificateur (Bureau Veritas)	
Contrôle externe	Réalisé tous les ans par Bureau Veritas	

# LES RISQUES ENCOURUS

Tout comme les appellations Cognac ou Champagne, la dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* » bénéficie d'une protection qui repose sur des dispositions réglementaires spécifiques aux IGP à l'échelle européenne et nationale.

**Ces règles s'appuient notamment sur la tromperie, la lutte contre les fraudes, la concurrence déloyale, le parasitisme (qui consiste à profiter de la réputation attachée aux IGP sans se soumettre aux mêmes contraintes) et la contrefaçon.**

L'utilisation de la dénomination « *Huîtres Marennes Oléron* » (ou d'une partie de celle-ci), ainsi que toute imitation ou évocation... pour des produits comparables ne s'inscrivant pas dans la démarche IGP est **interdite et susceptible de poursuites civiles ou pénales.**

- Les atteintes ou fraudes aux IGP sont passibles de peines allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende (article L. 431-2 du code de la consommation).
- La pratique commerciale trompeuse, peut entraîner une amende d'un montant allant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit (article L. 121-2 et L. 441-1 du code de la consommation).

**La DGCCRF est en charge des contrôles de la réglementation qui s'applique à la com-**